

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE
TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2024 À 19 h SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE
MONSIEUR NOËL RICHARD**

Sont présents les conseillers :

Mesdames : Karine Fournier, Anne Minville et Nathalie Dorion

Messieurs Nelson Fournier, Thierry Ratté

Assistent également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

Il est certifié par la directrice générale que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.

1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00 et souhaite la bienvenue à tous.

**2- ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025
Résolution no : 2024-257**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grande-Vallée est régie par les dispositions du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, le budget adopté ou un document explicatif de celui-ci, montrant les estimations des revenus et des dépenses de la municipalité locale selon les diverses catégories, pour son exercice financier courant et l'exercice précédent, et toute autre information jugée utile par la municipalité, doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT Qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les revenus et dépenses suivantes soient adoptés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 :

LES REVENUS :

- Taxes sur la valeur foncière	834 140 \$
- Taxes, compensation et tarification	481 144 \$
- Service de la dette	149 139 \$
- Paiement tenant lieu de taxes	143 374 \$

- Transferts	509 797 \$
- Services rendus	278 083 \$
- Imposition de droits	22 000\$
- Intérêts	15 848\$
- Autres revenus	8 500\$
	<u>2 442 025 \$</u>

LES DÉPENSES :

- Administration générale	556 310 \$
- Sécurité publique	166 940 \$
- Réseau routier & transport	444 397 \$
- Hygiène du milieu	448 075 \$
- Santé et bien-être	11 904 \$
- Aménagement, urbanisme, développ.	77 336 \$
- Loisir et culture	224 953 \$
- Frais de financement	145 283 \$
- Financement	382 767 \$
- Affectations	(15 940) \$
	<u>2 442 025 \$</u>

QUE le document explicatif présenté au conseil municipal par la direction générale soit posté à chaque contribuable de la municipalité.

3- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

Résolution no : 2024-258

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois :

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le programme triennal des immobilisations soit adopté ainsi :

<u>OBJET</u>	<u>DÉPENSE</u>	<u>FINANCEMENT</u>
<u>ANNÉE 2025 :</u>		
Ajout de jeux au parc Alexis-Caron et à l'Anse Julien-Chicoine	250 000 \$	Subvention 225 000 \$ Contribution 25 000 \$
Prolongement de la rue Mercier	10 000 \$	Fonds général
Réfection du poste de pompage PPC-1	65 000 \$	Subvention TECQ

<u>OBJET</u>	<u>DÉPENSE</u>	<u>FINANCEMENT</u>
Aménagement de l'écocentre	10 000 \$	Fonds général
Aménagement de jeux de pickleball et de shuffleboard dans la patinoire	60 000 \$	Subvention et commandites 55 000 \$ Contribution 5 000 \$
Mise à jour de la Cuisine du centre Clairence-Minville	25 000 \$	Subvention 20 000 \$ Contribution 5 000 \$

ANNÉE 2026 :

Modernisation des équipements d'entrepreneur	250 000 \$	Règlement d'emprunt
Remplacement d'une déneigeuse	300 000 \$	Règlement d'emprunt
Remplacement de la camionnette 2014	75 000 \$	Règlement d'emprunt
Achat et réparation du stationnement de la salle communautaire	100 000 \$	Règlement d'emprunt

ANNÉE 2027 :

Aménagement d'une station d'épuration des eaux	5 000 000 \$	90 % subventionné par la TECQ et le PRIMEAU 10 % par règlement d'emprunt
Camion autopompe	500 000 \$	Règlement d'emprunt
2 ^e puits	450 000 \$	Subvention TECQ et PRIMEAU Règlement d'emprunt

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens présents à poser leurs questions sur les deux sujets à l'ordre du jour.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no : 2024-259

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 19 h 15.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.